

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

Objet : Convention d'entretien des voies vertes avec le Conseil Départemental du Jura

Rapporteur : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Dans le cadre de l'entretien des voies vertes présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil Départemental du Jura a rédigé une convention de répartition des coûts d'entretien des voies vertes en site propre.

Les différentes voies vertes, à savoir la Voie de la Bresse Jurassienne, l'Eurovéloroute 6 et la Voie Grévy, sont en partie situées sur les communes du Grand Dole.

Le projet de convention (joint en annexe à la présente), établi par le Conseil Départemental, décrit les modalités techniques et financières pour l'entretien des tronçons en site propre.

L'entretien de la Voie de la Bresse et de l'Eurovéloroute 6, sera cofinancé, à parts égales, par les deux collectivités et assuré par le Département du Jura.

L'entretien de la Voie Grévy, sera cofinancé, à parts égales, par les deux collectivités et assuré par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les différentes missions et prestations d'entretien incluses dans la convention sont les suivantes :

- La surveillance générale,
- La surveillance des ouvrages d'art,
- Les comptages,
- La piste (balayage une fois par an, ...),
- Les déchets,
- Le fauchage,
- Les plantations,
- L'assainissement,
- La signalisation de police et la signalisation directionnelle,
- Les garde-corps et barrières anti-intrusion,
- Les aires de stationnement (en bordure de piste).

Les coûts de financement sont calculés forfaitairement (2 400 euros TTC/km en site propre, en 2025, montant révisable).

La répartition en kilomètres sur le territoire du Grand Dole pour chaque voie verte est la suivante :

Pour les dépenses d'entretien du Département :

- Voie de la Bresse : 3,956 kilomètres
- EV6 : 22,006 kilomètres
- Soit un total de 25,962 km pour un montant de 62 308 € TTC.

Pour les dépenses d'entretien de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- Voie Grévy : 13,450 kilomètres pour un montant de 32 280 € TTC.

La répartition finale pour chaque collectivité est donc la suivante :

$(25,962 + 13,450) \times 2.400 = 94.588,8 \times 0,5 =$ **47 294,40 euros TTC** par an pour chaque collectivité.

Aussi, pour rééquilibrer les dépenses d'entretien engagées en 2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole versera au Département **15 014,40 euros TTC pour l'année 2025** (47 294,40 € - 32 280,00 €).

En cas d'entretien autre que ceux mentionnés dans les missions et prestations précédentes, le coût de celui-ci devra être financé par la collectivité qui en prend l'initiative.

La convention prendra effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

